

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 décembre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_151 : FINANCES / ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Au fil des ans et en fonction de l'évolution de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a été amenée à adhérer à divers associations ou organismes de droit privé et donc à en être membre cotisant.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Communautaire de valider, pour l'année 2024, l'adhésion ou le renouvellement des adhésions en cours aux associations et organismes dont la liste est jointe en annexe.

Cette liste n'est pas exclusive des associations et organismes locaux dont la CABA est membre de droit et pour lesquels des conventions annuelles ou pluriannuelles ont déjà été approuvées par le Conseil Communautaire (exemples: Éclat, Mission Locale,...).

L'approbation de cette liste induit par contre le versement des cotisations statutaires fixées au titre de l'exercice 2024 par les organes compétents de ces structures ; ces dépenses seront en conséquence inscrites dans les budgets primitifs concernés. L'adhésion autorise de fait la CABA à participer aux Assemblées Générales et aux activités de ces associations et les représentants qu'elle aurait désignés à siéger éventuellement au sein des instances décisionnelles ou de direction. Elle peut également engager solidairement la Communauté

à l'égard des éventuels passifs ou contentieux que supporteraient lesdites structures associatives d'où la nécessité d'un suivi régulier des activités et des situations financières et juridiques de chacune d'elles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour l'année 2024 aux associations identifiées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération ;

- de donner pouvoir à Monsieur le Premier Vice-Président pour procéder aux versements des cotisations afférentes, les crédits nécessaires étant ouverts dans les budgets concernés aux comptes 6281.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.